

REGLEMENT DE JEU DE LA CAMPAGNE - UBA "TRANSACT & WIN"

Aout 2025

RÈGLEMENT DE LA CAMPAGNE « TRANSACT & WIN »

Du 27 août au 15 novembre 2025

PRÉAMBULE

United Bank for Africa (UBA) Cameroon SA, Société Anonyme au capital de 10 000 000 000 FCFA, dont le siège social est situé au 1719, Boulevard de la Liberté, Akwa, Douala – BP 2088, organise une campagne promotionnelle dénommée « TRANSACT & WIN » sur toute l'étendue du territoire camerounais. Cette campagne vise à récompenser les clients qui effectuent des transactions spécifiques au cours de la période allant du **27 août au 15 novembre 2025**.

ARTICLE 1 – PRINCIPE DU JEU

Le principe est simple :

Les clients sont invités à faire l'une des deux transactions éligibles tel que énumérés ;

1. Faites une recharge d'au moins 100 000 FCFA durant le mois dans votre carte prépayée UBA pour tentez de gagner une bourse scolaire de 100 000 FCFA.
2. Effectuez vos retraits Western Union, MoneyGram, Ria et Juba dans les agences UBA et points partenaires, et tentez également de gagner une bourse scolaire de 100 000 FCFA.

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte à tout client (personne physique) effectuant l'une des transactions éligibles durant la période de la campagne. Les membres du personnel UBA ne sont pas éligibles.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE SÉLECTION

- Au total, 20 gagnants nationaux seront désignés à la fin de la campagne (10 gagnants par extractions et par produit soit 2 extractions en raison de deux par produit).
- L'extraction de 10 gagnants nationaux se fera à la fin du mois d'octobre et 10 en fin novembre.
- Lors de chaque extraction, seuls les 10 clients ayant les volumes de transactions les plus élevés remporteront une bourse scolaire de 100 000 FCFA chacun.

REGLEMENT DE JEU DE LA CAMPAGNE - UBA "TRANSACT & WIN"

Aout 2025

ARTICLE 4 – NATURE DES LOTS

- Les 20 gagnants nationaux recevront chacun une bourse scolaire d'une valeur de 100 000 F CFA.

ARTICLE 5 – REMISE DES PRIX

- Chaque gagnant recevra une bourse scolaire de 100 000 FCFA. Les versements des bourses se feront directement sur les comptes bancaires UBA ou via les comptes M2U des gagnants.

ARTICLE 6 – PUBLICITÉ

En participant au jeu, les gagnants autorisent United Bank for Africa (UBA) Cameroon SA à communiquer leurs noms et photographies sur la page Facebook UBA Cameroon SA, aux fins de communications publicitaires ou autres, sur le réseau internet ou non, pendant une durée maximum de deux (02) ans, sans que cela ne confère aux gagnants une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leurs lots.

Dans le cas où un gagnant ne souhaiterait pas qu'une quelconque publicité soit faite sur son identité, il devra le signaler et décliner par écrit (par voie de courrier ou email) sa participation.

ARTICLE 7 – LIMITE DE RESPONSABILITÉ

Le simple fait de participer à la campagne « **Transact & Win** » entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage de la société United Bank for Africa (UBA) Cameroon SA sur toutes les contestations qui pourraient s'élever sur l'interprétation et application de ce règlement.

La participation à cette campagne entraîne également l'acceptation de règles de déontologie en vigueur sur internet, ainsi que les lots et règlements applicables aux jeux, en vigueur sur le territoire Camerounais. En cas de fraude ou autre problèmes constatés pendant le déroulement de la campagne, United Bank for Africa (UBA) Cameroon SA se réserve le droit de l'écourter ou même de l'annuler si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Tous les textes figurant sur les moyens de diffusion de l'opération (affichette, spots télé ou tout autre moyen de communication) seront considérés comme des annexes au présent règlement.

ARTICLE 8 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toute reproduction ou exploitation non autorisée de la campagne est strictement interdite.

REGLEMENT DE JEU DE LA CAMPAGNE - UBA "TRANSACT & WIN"

Aout 2025

ARTICLE 9 – DÉPÔT DU RÈGLEMENT

L'intégralité du règlement de ce jeu est déposée à l'étude Maître **MBAPPOU EDOUKE MARGUERITE**, Huissier de Justice près la Cour d'Appel du Littoral et les tribunaux de Douala, BP 15523, à Akwa Douala, Situé Rue Mermoz. Il pourra être obtenu sur simple demande écrite adressée audit huissier, accompagnée d'une enveloppe A4 timbrée portant l'adresse du demandeur. Il ne répondra à aucune demande téléphonique concernant le mécanisme de cette campagne, l'interprétation ou l'application du règlement.

ARTICLE 10 – CONFORMITÉ ET CONTRÔLES INTERNES

Les dépôts effectués dans le cadre de cette campagne doivent être conformes aux exigences réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. UBA se réserve le droit d'exclure toute participation suspecte ou irrégulière, et de soumettre les opérations à vérification par les services de conformité, d'audit ou de contrôle interne."

ARTICLE 11 – FRAUDE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

La participation à cette campagne implique le respect du présent règlement et de la réglementation en vigueur.

Toute déclaration inexacte ou mensongère ou toute fraude entraînera la disqualification du participant.

Le présent règlement est exclusivement régi par la loi camerounaise. Tout différend né à l'occasion du présent jeu fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. À défaut d'accord, le litige sera soumis aux tribunaux compétents de Douala.